

Direction générale des ressources humaines
Service de l'attractivité et de la politique des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Vu l'arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de bibliothécaire hors classe ainsi que la composition et le fonctionnement du jury,

Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de bibliothécaire hors classe ;

Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de bibliothécaire hors classe est composé comme suit pour la session 2026 :

Président

M. David AYMONIN
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Stéphanie GROUDIEV
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Membres du jury

M. Nicolas ALARCON
Conservateur des bibliothèques

Académie de PARIS

M. Jean-Marie BARBICHE
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de TOULOUSE

Mme Françoise BARRE
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de LYON

M. Antoine BRAND
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de LILLE

Mme Marianne CLATIN
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Aurélie DELAIGUE
Bibliothécaire hors classe

Académie de VERSAILLES

M. Olivier DELANGLE
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Louis DELESPIERRE
Conservateur des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Isabelle ELEUCHE
Conservatrice générale des bibliothèques

Académie de LYON

Mme Chrystèle GALLAND-MABIC
Conservatrice en chef des bibliothèques

Mme Carole GASCARD
Conservatrice en chef des bibliothèques

M. Gaylord MOCHEL-SARSELLE
Conservateur des bibliothèques

M. Jérôme SCHWEITZER
Conservateur en chef des bibliothèques

M. Louis TISSERAND
Conservateur des bibliothèques

M. Clément TISSERANT
Conservateur des bibliothèques

Mme Hélène VIRENQUE
Bibliothécaire hors classe

Académie de RENNES

Académie de PARIS

Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie de STRASBOURG

Académie de VERSAILLES

Académie de NORMANDIE

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 13 novembre 2025

**La sous-directrice de l'attractivité
des métiers et du recrutement**

Nadine COLLINEAU